

### Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 18 novembre 2020 à 14 h

#### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

	20 – Affaires contractuelles
10.04	Période de questions des membres du conseil
10.03	Période de questions du public
10.02	Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
10.01	Ouverture de la séance

- 20.01 Accorder un contrat à "Construction Vert Dure" au montant de 90 902,12 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de pickleball. Appel d'offres 2019-15 2e / 7 soumissionnaires
- 20.02 Accorder un contrat à "Les Pavage d'Amour inc." au montant de 104 778,73 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de réfection du terrain basket-ball au parc Joseph-Avila-Proulx. Appel d'offres 2019-14 2e / 7 soumissionnaires

#### 30 - Administration et finances

30.01 Approuver la transaction et quittance entre la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève) et monsieur Raymond Guo concernant le lot 4 589 305 et autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondisssement à signer, pour et au nom de l'arrondissement tout document relatif à cette entente.

#### 70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.01

2020/11/18 14:00



Dossier # : 120/4/402/

Unité administrative responsable :

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics\_ingénierie et aménagement urbain , Direction ,

Section des projets

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet:** Accorder un contrat à "Construction Vert Dure" au montant de 90

902,12 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de pickleball. Appel d'offres 2019-

15\_2e / 7 soumissionnaires

#### Il est recommandé:

- 1. D'autoriser une dépense de 90 902,12 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de pickleball;
- 2. D'octroyer un contrat à l'entreprise "Construction Vert Dure";
- 3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Signé par	Pierre Yves MORIN	<b>Le</b> 2020-11-17 10:21	
Signataire :		Pierre Yves MORIN	

directeur travaux publics L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics\_ingénierie et aménagement urbain



### Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1207474027

Unité administrative responsable :

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics\_ingénierie et aménagement urbain , Direction ,

Section des projets

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder un contrat à "Construction Vert Dure" au montant de 90

902,12 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de pickleball. Appel d'offres 2019-

15\_2e / 7 soumissionnaires

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et de plein air urbains. Basé sur plusieurs sources d'informations, le Plan directeur vise à nantir les multiples acteurs d'une connaissance sur l'état actuel du réseau montréalais et d'en extraire les enjeux afin de prendre les mesures concrètes pour y répondre. À cet effet, la mise en oeuvre d'un Programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains.

Le PISE permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs.

Le terrain de tennis sur la rue des Érables a besoin de travaux de réhabilitation et nous allons profiter de ces travaux pour transformer ce terrain de tennis en terrain de pickleball. Ce projet bénéficie d'une aide financière du PISE.

L'arrondissement a donné un contrat à Axor pour concevoir les plans et devis pour l'aménagement du terrain.

L'arrondissement à sollicité le marché pour offrir un contrat de réalisation des travaux.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE19 1408 - 4 septembre 2019 - Prendre acte du dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M\$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

CA20 28 052 (GDD 1207474003): Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseil, conformément à l'entente-cadre 2019-09, pour l'élaboration des plans et devis pour la réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de Pickleball à L'Île-

Bizard, pour un montant budgétaire de 20 652,96 \$, toutes taxes incluses.

CA20 28 230(GDD 1207474021): Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-15 pour la réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de pickleball. Appel d'offres 2019-15 / 1 soumission

#### **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objectif d'accorder un contrat à "Construction Vert Dure" au montant de 90 902,12 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de pickleball.

#### **JUSTIFICATION**

Un appel d'offres public a été tenu du 7 octobre 2020 au 5 novembre 2020 conformément à la loi et aux procédures de l'arrondissement. Un (7) entrepreneurs ont déposé leur soumission.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 novembre 2020 à 10h30 aux bureaux des travaux publics au 350A montée de l'Église.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse financière de la soumission:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	15% budget contingent (t.t.i.)	Total (t.t.i.)	
Construction Vert Dure	79 045,32 \$	11 856,80 \$	90 902,12 \$	
Les entreprises Ventec	90 140,40 \$	13 521,06 \$	103 661,46 \$	
Les entreprises Bucaro	90 542,81 \$	13 581,42 \$	104124,23 \$	
Pavage d'Amour	99 510,86 \$	14926,63 \$	114 437,49 \$	
Techniparc	112 525,57 \$	16 878,84 \$	129 404,41 \$	
Urbex Construction	128 955,96 \$	19 343,39 \$	148 299,35 \$	
Arhier Construction	143 718,75 \$	21 557,81 \$	165 276,56 \$	
Dernière estimation	62 926,39 \$	9 438,96 \$	72 365,35 \$	
Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$) 122 300,80				
Écart entre la moyenne et la plus bas	122 300,80 \$ 			
Écart entre la moyenne et la plus bas	34,54%			
Écart entre la plus haute et la plus ba	74 374,44 \$			
Écart entre la plus haute et la plus ba	81,82%			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			18 536,77 \$	
Écart entre la plus basse conforme et	25,62%			
Écart entre la deuxième plus basse e	12 759,34 \$			

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 83 005,75 \$ net de ristournes se répartit comme suit :

14%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)

- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour un montant de 63 748,40 \$ financé via le règlement d'emprunt no 20-027
- Arrondissement de l'Île-Bizard Sainte-Geneviève pour un montant de 19 257,35 \$ assumé à son Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

La dépense est assumée à 76,8 % par le ville centre et à 23,2 % par l'arrondissement. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis (64 k\$) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2020	2021	Ultérieur
38375-Programme des plateaux sportifs extérieurs	10 k	54 k	-

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

Début du projet : décembre 2020

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Annie LANEUVILLE)

#### Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Eva SEGUIN)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture:

Dominique LEMAY, 10 novembre 2020

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick JOLY Ingénieur de projets **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-11-10

Pierre Yves MORIN directeur travaux publics



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.02

2020/11/18 14:00



Dossier # : 1207474026

Unité administrative responsable :

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics\_ingénierie et aménagement urbain , Direction ,

Section des projets

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet:** Accorder un contrat à "Les Pavage d'Amour inc." au montant de

104 778,73 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de réfection du terrain basket-ball au

parc Joseph-Avila-Proulx. Appel d'offres 2019-14\_2e / 7

soumissionnaires

#### Il est recommandé:

- D'autoriser une dépense de 104 778,73 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de réfection du terrain basket-ball au parc Joseph-Avila-Proulx;
- 2. D'octroyer un contrat à l'entreprise "Les Pavage d'Amour inc";
- 3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Signé par	Pierre Yves MORIN	<b>Le</b> 2020-11-17 10:24	
Signataire :		Pierre Yves MORIN	

directeur travaux publics L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics\_ingénierie et aménagement urbain



### Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1207474026

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics\_ingénierie et aménagement urbain , Direction ,

Section des projets

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder un contrat à "Les Pavage d'Amour inc." au montant de

104 778,73 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de réfection du terrain basket-ball au

parc Joseph-Avila-Proulx. Appel d'offres 2019-14\_2e / 7

soumissionnaires

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et de plein air urbains. Basé sur plusieurs sources d'informations, le Plan directeur vise à nantir les multiples acteurs d'une connaissance sur l'état actuel du réseau montréalais et d'en extraire les enjeux afin de prendre les mesures concrètes pour y répondre. À cet effet, la mise en oeuvre d'un Programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains.

Le PISE permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs.

Le terrain basket-ball au parc Joseph-Avila-Proulx a besoin de travaux d'entretien. Ce projet bénéficie d'une aide financière du PISE.

L'arrondissement à donné un contrat à Axor pour concevoir les plans et devis pour l'aménagement du terrain.

L'arrondissement à sollicité le marché pour offrir un contrat de réalisation des travaux.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE19 1408 - 4 septembre 2019 - Prendre acte du dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M\$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

CA20 28 051 (GDD: 1207474002): Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseil, conformément à l'entente-cadre 2019-09, pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du terrain de basket-ball au parc Joseph-Avila-Proulx, à L'Île-Bizard, pour une dépense maximale de 20 035,54 \$ taxes incluses.

CA20 28 229 (GDD: 1207474020): Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-14 pour la réfection du terrain basket-ball au parc Joseph-Avila-Proulx. Appel d'offres 2019-14 / 1 soumission

#### **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objectif d'accorder un contrat à "Les Pavage d'Amour inc." au montant de 104 778,73 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de réfection du terrain basket-ball au parc Joseph-Avila-Proulx".

#### **JUSTIFICATION**

Un appel d'offres public a été tenu du 7 octobre 2020 au 5 novembre 2020 conformément à la loi et aux procédures de l'arrondissement. Un (7) entrepreneurs ont déposé leur soumission.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 novembre 2020 à 10h30 aux bureaux des travaux publics au 350A montée de l'Église.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse financière de la soumission:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	15% budget contingent (t.t.i.)	Total (t.t.i.)		
Pavage d'Amour	91 111,94 \$	13 666,79 \$	104 778,73 \$		
Construction Vert Dure	91 117,69 \$	13 667,65 \$	104 785,34 \$		
Les entreprises Bucaro	93 078,01 \$	13 961,70 \$	107 039,71 \$		
Les entreprises Ventec	100 143,23 \$	15 021,48 \$	115 164,71 \$		
Techniparc	121 744,04 \$	18 261,61 \$	140 005,65 \$		
Urbex Construction	147 401,40 \$	22 110,21 \$	169 511,61 \$		
Arhier Construction	155 216,25 \$	23 282,44 \$	178 498,69 \$		
Dernière estimation	70 123,25 \$	10 518,49 \$	80 641,74 \$		
Coût Moyen des soumissions confor	131 397,78 \$				
Écart entre la moyenne et la plus ba	26 619,05 \$				
Écart entre la moyenne et la plus ba	25, 41%				
Écart entre la plus haute et la plus b	73 719,96 \$				
Écart entre la plus haute et la plus b	70,36%				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			24136,99 \$		
Écart entre la plus basse conforme e	29,93%				
Écart entre la deuxième plus basse e	rme (\$)	6,61 \$			

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 95 676,95 \$ net de ristournes se répartit comme suit :

0,01%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)

- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour un montant de 64 199,43 \$ financé via le règlement d'emprunt no 20-027
- Arrondissement de l'Île-Bizard Sainte-Geneviève pour un montant de 31 477,52 \$ assumé à son Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

La dépense est assumée à 67,1 % par le ville centre et à 32,9 % par l'arrondissement. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis (64 k\$) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2020	2021	Ultérieur
38375-Programme des plateaux sportifs extérieurs	10 k	54 k	-

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

Début du projet : décembre 2020

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

#### Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Eva SEGUIN)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture:

Dominique LEMAY, 10 novembre 2020

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick JOLY Ingénieur de projets **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-11-10

Pierre Yves MORIN directeur travaux publics



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.01

2020/11/18 14:00



De	ossier # : 1207576006

Unité administrative responsable :

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics\_ingénierie et aménagement urbain , Division

aménagement urbain et sécurité publique

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Approuver la transaction et quittance entre la Ville de Montréal

(arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève) et monsieur Raymond Guo concernant le lot 4 589 305 et autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement tout document relatif à cette

entente.

#### Il est recommandé:

- D'approuver l'entente de transaction et quittance entre la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève) et monsieur Raymond Guo concernant le lot 4 589 305;
- D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement tout document relatif à cette entente.

Signé par	Pierre Yves MORIN <b>Le</b> 2020-11-17 16:28
Signataire :	Pierre Yves MORIN
	directeur d'arrondissement par intérim L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



### Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1207576006

Unité administrative responsable :

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain , Division

aménagement urbain et sécurité publique

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Approuver la transaction et quittance entre la Ville de Montréal

(arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève) et monsieur Raymond Guo concernant le lot 4 589 305 et autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement tout document relatif à cette

entente.

#### CONTENU

#### CONTEXTE

Cette transaction et quittance a pour but de prévenir un litige à naître par une entente à l'amiable.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **DESCRIPTION**

Raymond Guo est propriétaire du lot 4 589 305 du cadastre du Québec, sur lequel est construit un bâtiment sis au 50, Place Jean-Yves, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal (cet immeuble étant ci-après désigné comme étant la « propriété »);

Raymond Guo a demandé à l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève un permis afin d'agrandir le 2<sup>e</sup> étage de la propriété, de faire la réfection du toit, de même que de remplacer les portes et fenêtres, le revêtement extérieur et de rehausser les planchers de celle-ci;

Le permis portant le numéro 3000888293-19 a été délivré afin d'autoriser ces travaux le 22 octobre 2019;

Lors d'une inspection effectuée le 25 septembre 2020, il a été constaté que la propriété a été démolie à plus de 30 %, constituant ainsi une démolition de la propriété au sens de l'article 6 du *Règlement de zonage* (CA28 0023);

Considérant cette démolition, un arrêt des travaux a été ordonné le 25 septembre 2020;

Par un avis d'infraction daté du 30 septembre, il a été demandé à Raymond Guo de procéder à la démolition de la propriété dans les 30 jours;

La propriété est située dans la zone d'intervention spéciale du gouvernement provincial

désignée en vertu du décret 817-2019 du gouvernement du Québec;

La propriété est également située dans la zone de faible courant désignée par le Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation ;

Une contestation judiciaire fondée sur l'interprétation de l'article 441 du *Règlement de zonage* (CA28 0023) et sur l'application de cette disposition au cas en l'espèce est toutefois prévisible;

La Cour supérieure a par ailleurs un pouvoir discrétionnaire quant à l'émission d'ordonnances relatives au respect des règles d'aménagement et d'urbanisme en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* [RLRQ c. A-19.1];

L'introduction d'un recours fondé sur l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* [RLRQ c. A-19.1] comporte des aléas;

Raymond Guo et l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal (ci-après les « Parties ») désirent régler leur différend à l'amiable;

#### **JUSTIFICATION**

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante de la transaction ;
- 2. La présente Transaction et Quittance est conclue sans aucune admission des Parties, ne visant qu'à prévenir une contestation à naître ;
- 3. Raymond Guo devra plaider coupable et payer dans les dix (10) jours de la signature par lui et par le représentant dûment autorisé de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal de la présente Transaction et Quittance, les amendes de 1875\$, 1875\$ et 1296\$ indiquées aux constats d'infraction portant les numéros 305345294, 305388646 et 305388650 et datés du 25 septembre 2020 et du 2 novembre 2020 ;
- 4. Sur paiement par Raymond Guo des amendes précitées dans le délai indiqué à la présente Transaction et Quittance, l'ordre d'arrêter les travaux sera levé et la demande de l'arrondissement de l'île-Bizard-Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal de procéder à la démolition de la propriété deviendra sans objet ;
- 5. Par la signature de la présente Transaction et Quittance, Raymond Guo atteste comprendre que la propriété est située, en date des présentes, dans la zone d'intervention spéciale du gouvernement provincial désignée en vertu du décret 817-2019 du gouvernement du Québec;
- 6. Par la signature de la présente Transaction et Quittance, Raymond Guo atteste de plus comprendre que la propriété est située, en date des présentes, dans la zone de faible courant désignée par le Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation;
- 7. En considération de ce qui précède, Raymond Guo renonce à tout recours à l'encontre de la Ville de Montréal pouvant découler, directement ou indirectement, de la présence de la propriété dans un secteur à risque d'inondation ;
- 8. En considération de ce qui précède, Raymond Guo renonce à tout recours à l'encontre de la Ville de Montréal pouvant découler, directement ou indirectement, de l'exécution des

travaux effectués en lien avec le permis portant le numéro 3000888293-19;

- 9. En considération de ce qui précède, les Parties se donnent quittance complète et finale, de même qu'à leurs ayants droit, héritiers, prédécesseurs, successeurs, mandataires, mandants, représentants, administrateurs, dirigeants, préposés, commettants, officiers, assureurs et cautions, relativement à toute réclamation, demande et droit d'action découlant directement ou indirectement des faits et circonstances mentionnés dans la présente Quittance et Transaction;
- 10. La présente transaction et quittance constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivant du Code civil du Québec ;
- 11. Les Parties déclarent avoir lu les présentes, les avoir comprises et avoir eu l'opportunité de consulter un conseiller juridique, et elles renoncent à en demander l'annulation ou la résiliation, pour quelque motif que ce soit, y compris l'erreur de faits ou de droit ;
- 12. Les signataires déclarent être dûment autorisés à conclure la présente Transaction et Quittance pour les Parties qu'ils représentent ;
- 13. La présente Transaction et Quittance peut être signée en un ou plusieurs exemplaires, dont chaque exemplaire sera considéré comme étant valide et contraignant, et qui, ensemble, seront considérés comme étant la seule et même transaction, et une signature télécopiée ou numérisée sera réputée comme étant une signature originale aux fins de l'exécution de la présente ;
- 14. Les Parties reconnaissent avoir signé librement, volontairement et sans contrainte la présente Transaction et Quittance, en comprendre le sens et la portée et s'en déclarent satisfaites ;

**ASPECT(S) FINANCIER(S)** 

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention				
Parties prenantes				
Lecture :				
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2020-11-09		

Sylvain PROVENCHER c/d urb.permis & inspections

Sylvain PROVENCHER c/d urb.permis & inspections